

Traite MENA'HOT

Proposition de plan - Cinquième chapitre - Daf 66 a et b

66 a

Guemara

[On commence le compte du Omer le deuxième jour de Pessah']

Peut-être que "mi'Yom Havi'achem Tisperu" enseigne que d'une part nous récoltons et amenons l'Omer, et d'autre part que nous pouvons commencer à compter à tout moment après !

- *Le verset précise : "Me'Hachel Chermesh ba'Kamah Tachel Lispor" : il faut commencer à compter à partir du moment où la faucille passe sur la récolte (pour récolter l'Omer).*
 - *Peut-être que nous récoltons et commençons à compter (le 16), mais nous pouvons offrir l'Omer quand nous le voulons !*
 - *Le verset précise "Mi'Yom Havi'achem" enseigne que nous devons l'offrir ce jour-là.*
 - *Peut-être que nous récoltons, comptons et amenons l'Omer pendant la journée !*
 - *"Sheva Shabatot Temimot" - les semaines doivent être Temimot, entières, complètes → pour y arriver donc nous devons commencer à compter la nuit.*
 - *Peut-être récoltons-nous, amenons-nous et comptons-nous la nuit !*
 - *C'est écrit "mi'Yom Havi'achem."*
 - *Comment concilions-nous ces deux versets ?*
 - *Nous moissonnons et comptons la nuit, et nous apportons le jour.*

Rava : On peut objecter à tous les Tana'im, sauf les deux derniers Tana'im de chaque Beraita :

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

1. *Nous pouvons objecter R. Yochanan ben Zakai. Les versets dont il apprend sont nécessaires pour l'enseignement d'Abaye.*
 - a. *Abaye : C'est une Mitzvah de compter les jours, et une Mitzvah de compter les semaines.*
2. *Nous pouvons objecter à R. Eliezer (lendemain de Y. Tov et non de Shabat) et R. Yehoshua (on doit avoir toujours le même jour dans le mois, or si c'est le lendemain de Shabat, la date peut changer d'une année sur l'autre).*
 - a. *Certes, ils prouvent que "Shabbat" fait référence à Yom Tov, mais peut-être qu'il fait référence au dernier jour de Pessah !*
3. *Nous ne pouvons pas objecter R. Yishmael ou R. Yehudah ben Beteira (amener l'omer et les 2 pains au début de la fête).*
4. *Nous pouvons objecter à R. Yosi b'Rebbi Yehudah. Peut-être la Torah dit-elle que nous comptons 50 jours pendant sept semaines complètes, sans compter les jours de Pessah jusqu'au premier Motzaei Shabbat après Pessah !*
5. *Nous pouvons objecter à R. Yehudah ben Beteira, dans la deuxième Beraita. Peut-être comptons-nous à partir du dernier jour de Pessah !*
6. *R. Yosi s'est rendu compte que sa première preuve pouvait être contestée, alors il a apporté une deuxième preuve → On ne peut pas objecter*

Abaye : C'est une Mitzvah de compter les jours, et une Mitzvah pour compter les semaines.

- *Rabananan de l'académie de Rav Ashi a compté les jours et les semaines.*
- *Ameimar comptait les jours, mais pas les semaines ;*
 - *Il soutient qu'il n'y a pas de Mitzvah aujourd'hui. Ce n'est qu'une commémoration de la Mitzvah quand le Mikdash existait « Zekher le mikdash », il suffit donc de compter les jours.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

Mishna

R. Meir : Ils récoltaient l'Omer et le mettaient dans des boîtes. Ils l'apportaient dans la Azarah et la brûlaient au feu pour accomplir la Mitsva de Kali (rôtie) ;

- *Les chachamim disaient que*
 - *ils le battaient avec des roseaux et des tiges de chou (ils sont mous), afin de ne pas l'écraser. Il est mis dans un Aviv (un Kéli en cuivre) avec des trous, et il était grillé à l'intérieur.*
 - *La récolte était étalée dans la Azarah pour être exposée au vent et sécher. Elle était moulue dans un broyeur de haricots. Elle a été tamisée dans 13 tamis. Un Isaron en était extrait ;*
 - *Le reste est racheté. Elle est exempte de Ma'aser, mais la Chalah doit être prélevée (si on en fait une pâte) ;*
 - *Pour R. Akiva : Chalah et Ma'aser doivent être pris.*

Guemara

Nous avons une Beraita /

- *R. Meir :*
 - *"Aviv" est la première récolte ;*
 - *"Kaluy ba'Esh" - Yisrael le brûle au feu ; pour accomplir la Mitzvah de Kali « mahvahvim » ;*
- *Chachamim disent que s'il était brûlé au feu, il ne s'appellerait pas Kali.*
 - *Le kali suppose quelque chose d'autre qui serve de récipient « Avouv » (un kéli en cuivre) ;*

66b

- *Il y avait un kéli (dont se servent les vendeurs de céréales) avec de nombreux trous, comme un tamis, pour permettre à la chaleur du feu d'entrer partout.*
 - *"Aviv Kaluy...Geresh" - est-ce Kaluy (desséché) quand il est encore Aviv (avant qu'il soit moulu), ou quand il est Geresh (farine) ?*
 - *"Ba'Esh" se sépare entre Kaluy et Geres, pour enseigner que Kaluy se réfère à Aviv.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

"Karmel" est l'acronyme de

- « Rach » (doux ; anagramme des lettres de 'Kar') « quand la récolte est encore douce ... »
- et « Mal » (« ...on peut le battre à la main »).

De même, d'autres versets sont expliqués à travers des acronymes :

- "V'Ish Ba... Lechem Bikurim Lechem Se'orim v'Charmel B'TZiKLoNO va'Yomer Ten la'Am v'Yochelu" –
 - Ba v'YaTZaK L*anu v'Achalnu v'NaVeh Havah (il est venu nous verser, et nous avons mangé ; c'était bon) ;
- "NiT'ALSaH ba'Ahavim" - Nisa v'NiTen v'NA'ALeh v'NiSmach v'Nitchatei ba'AHavim"
- "Kenaf Renanim Ne'ELasaH" - Nosei OLeh v'NitCHatei
- "Ki YaRaT ha'Derech l'Negdi" - Yaretah, Raatah, NaTetah (l'âne de Bilam craignait, vit et tournait).

Tana d'Vei R. Yishmael : "CHaRMel" - Ka*R MaLei : un coussin plein, une récolte pleine, pleine de farine dans les grains

A propos de la Mishnah qui nous enseigne que selon R. Akiva : Chalah et Ma'aser doivent être pris.

- Rav Kahana : R. Akiva dit que le Miru'ach (traitement final de la récolte, aplanir la récolte) de Hekdesh n'est pas exempté de Ma'aser.
 - Rav Sheshet – Beraita : Qu'a-t-on fait du reste des trois Sa'im récoltés (après l'extraction d'un Isaron pour l'Omer) ?
 - Il a été racheté. N'importe qui pourrait le manger. Elle est exemptée de Ma'aser. Chalah doit être prélevée ;
 - R. Akiva dit, Chalah et Ma'aser doivent être pris.
 - Chachamim : C'est comme un cas normal de grain racheté au Hekdesh. Elle est exemptée de Ma'aser, mais Chalah doit être prélevée.

Les sages ont essayé d'apporter une preuve contre R. Akiva : si on rachète de la main du guizbar, R. Akiva est sûrement d'accord que Miru'ach de Hekdesh est exempté !

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *Chachamim pensait qu'il était d'accord. Il leur a répondu qu'il n'était pas d'accord aussi à ce sujet : mirouah aplanir au Temple n'exempte pas de ma'asser).*

Rav Kahana bar Tachlifa

- *Nous avons une Beraita / R. Akiva : Chalah et Ma'aser doivent être pris, parce que l'argent donné pour acheter la récolte ne visait que ce qui était nécessaire pour le Omer, mais le reste (surplus) n'a jamais été Hekdesh. Rav Kahana est réfuté.*

R. Yochanan : En vérité, R. Akiva est d'accord que Miru'ach de Hekdesh qui appartient au Temple est exempté de Maasser. Mais il n'exempte pas de ma'asser sur le surplus qui n'est pas nécessaire.

Rava : Certes, Miru'ach de Hekdesh en est exempté ;

- *Même R. Akiva n'est Mechayev (le surplus) que parce que Hekdesh ne concerne que ce qui est nécessaire. Il convient que ce qui était vraiment Hekdesh (à l'époque de Miru'ach) est exempté.*

Rava : Tana'im s'opposent à propos du Miru'ach d'un non-juif « Nochri » :

- *Beraita - R. Meir et R. Yehudah :*
 - *Nous pouvons être torem « faire la terouma » du produit d'un Yisrael sur le produit [pour rendre quittes les fruits de] d'un Yisrael.*
 - *Nous pouvons être torem « faire la terouma » des fruits de Nochrin sur [pour rendre quittes les fruits de] Nochrin, ou de Koutim (convertis douteux, considérés comme Nochrin) sur celui [pour rendre quittes les fruits de] de Koutim.*
 - *Nous pouvons même être Torem de n'importe qui sur ceux de n'importe, dès lors que la récolte a poussé en Ertz Israël même si a appartenu à un non-juif;*
- *R. Yosi et R. Shimon disent que*
 - *nous pouvons être Torem de Yisrael sur Yisrael, de Nochri sur Kusi ou vice-versa, mais nous ne pouvons pas être Torem de Yisrael sur Nochri ou Kusi ou vice versa.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l